



Direction générale de l'Aviation civile

Lyon, le 28 février 2022

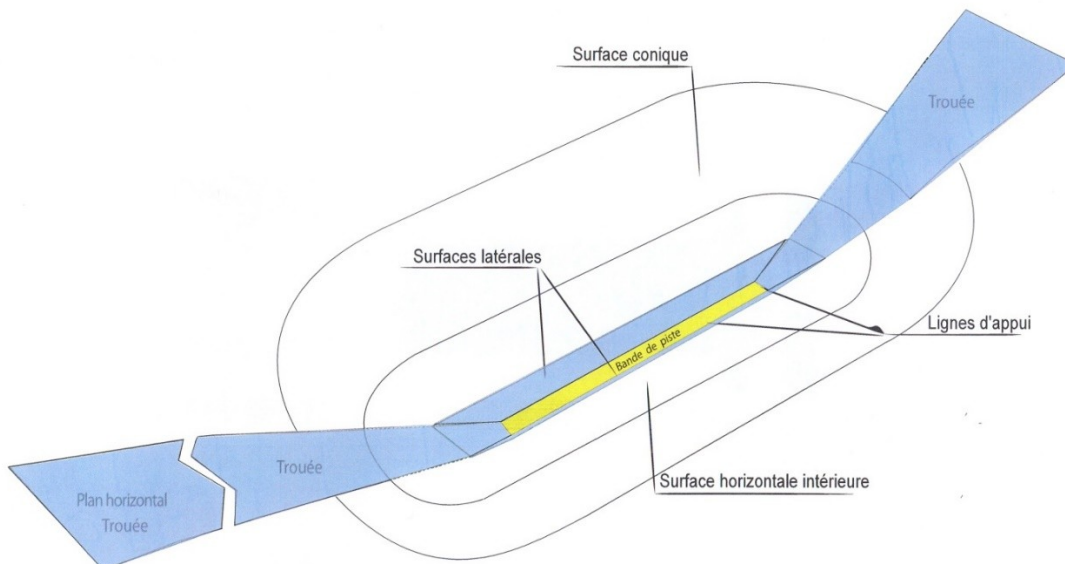
Direction de la Sécurité de l'aviation civile

Direction de la Sécurité de l'aviation civile Centre-Est

Direction division régulation et développement durable

Note d'information sur le besoin de révision du PSA de Lyon-Bron

1- Schéma de principe des surfaces de dégagement d'un PSA



La protection des dégagements est rendue possible par l'instauration de « surfaces de dégagement » qui ne doivent pas être percées par des obstacles à la navigation aérienne.

Ces surfaces sont :

- les trouées - les surfaces latérales constituant une sorte de gorge - une surface horizontale intérieure - une surface conique entourant la surface horizontale et présentant une pente de 5%.

A ces surfaces de base doivent être ajoutées, le cas échéant, des adaptations coiffant les obstacles inamovibles, constitués en particulier de zones de relief naturel, mais parfois aussi de constructions ou de végétation appelées à subsister. De telles adaptations peuvent également être constituées de la mention d'obstacles préexistants à l'approbation du PSA qu'il est prévu d'accepter. Ces adaptations font l'objet d'une étude d'évaluation d'obstacles validée par la direction de la sécurité de l'aviation civile.

2- Pourquoi un nouveau PSA ?

- Le PSA en vigueur, datant de 1984, est obsolète et doit être fondé sur les normes actuelles définies par l'arrêté du 7 juin 2007 (modifié en 2012 et 2015).
- Le PSA en vigueur ne prend pas en compte les trouées de décollage (mais uniquement les trouées d'atterrissage), ce qui laisse la possibilité à des obstacles de voir le jour en raison de la présence de seuils décalés.
- Des antennes sous l'axe de la piste ayant été démontées, la suppression à terme du seuil décalé nord peut être envisagée, ce qui augmenterait la sécurité à l'atterrissage.

Le tableau et les schémas ci-dessous synthétisent les principales différences

PSA en vigueur	Projet PSA
20 communes impactées	27 communes impactées
Longueur et largeur du PSA : 31Km et 6 Km environ	Longueur et largeur du PSA : 32 Km et 12 Km
Pente des trouées : 2 %	Pente initiale des trouées : 2%
Altitude des surfaces horizontales : 244 m	Altitude de la surface horizontale : 245,86 m
Pente des surfaces latérales : 10 %	Pente des surfaces latérales : 14,3%
Pente de la surface conique : 3 %	Pente de la surface conique : 5%

3- Comparaison du PSA en vigueur et du projet de PSA

Emprise du PSA en vigueur / Emprise du projet de PSA

